

# La source de Dymon

Bulletin municipal n°52 - juin 2018

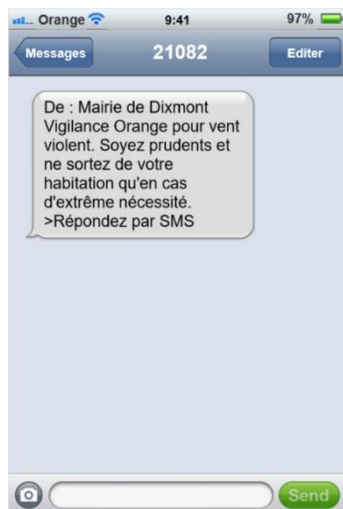
DYMON



## Informations à la population

Depuis le début de l'année, la mairie a mis en place deux nouveaux systèmes d'informations à la population.

### Informations par SMS



L'installation de l'antenne de téléphonie mobile permettra de bénéficier d'une couverture étendue pour la réception de SMS. Ainsi, nous communiquerons vers les personnes volontaires les informations importantes directement par ce biais.

Les informations qui vous seront envoyées par SMS seront ciblées en fonction de leur caractère. Ainsi, l'alerte concernant une coupure d'eau pour intervention sur les canalisations sera envoyée uniquement aux hameaux impactés par celle-ci.

**Pour vous inscrire**, veuillez vous présenter directement au secrétariat de mairie.

### Nouvelle application mobile



Nombreuses sont les personnes qui possèdent aujourd'hui un smartphone.

La municipalité met donc en place une application mobile, disponible gratuitement en téléchargement depuis votre téléphone.

Cette application vous donne accès, par exemple, aux dernières actualités disponibles sur le site de la commune, au compte-rendu du dernier conseil municipal et aux horaires d'ouverture des différents services municipaux.

Le lien direct vers ces applications est disponible sur notre site internet ([dixmont-yonne.fr](http://dixmont-yonne.fr)).



- **Plomberie** • **Chauffage** • **Géothermie**
- **Electricité** • **Zinguerie** • **Climatisation**

**CHAPITRE - 89500 DIXMONT**

 **03 86 96 90 69**  **06 72 05 12 83**

[jerome.prevost89@orange.fr](mailto:jerome.prevost89@orange.fr)

## Calendrier

| Date                                  | Manifestation                                                 | Organisateur                | Lieu                                       |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------------|
| Samedi 23 juin 2018                   | Fête de la musique                                            | Team Quad 89                | Terrain communal                           |
| Vendredi 13 juillet 2018              | Retraite aux flambeaux,<br>Feu d'Artifice,<br>Restauration    | Commune<br>Comité des fêtes | Terrain communal                           |
| Samedi 14 juillet 2018 à 12h00        | Repas républicain<br>Jeux traditionnels                       | Commune                     | Terrain communal                           |
| Dimanche 29 juillet 2018              | Vide-greniers                                                 | Commune                     | Rues du village                            |
| Samedi 1 <sup>er</sup> septembre 2018 | Journée sports<br>Restauration buvette                        | Commune<br>US Cerisiers     | Terrain communal                           |
| Dimanche 30 septembre 2018            | Salon d'automne<br>Forum des associations<br>Animation, repas | Commune<br>Comité des fêtes | Prieuré de l'Enfourchure                   |
| Samedi 17 novembre 2018               | Repas - soirée dansante<br>avec spectacle                     | A.P.P.E.D                   | Salle des fêtes de<br>Villeneuve sur Yonne |
| Dimanche 25 novembre 2018             | Repas des Aînés                                               | Commune                     | Salle des fêtes                            |

PARÉS POUR L'ARRIVÉE DE L'ÉTÉ  
CHEZ VOTRE OPTICIEN  
VISION PLUS !

**-25%<sup>(1)</sup>**  
SUR VOTRE MONTURE  
OPTIQUE OU SOLAIRE  
sur présentation de ce tract

1 sac Vision Plus  
**OFFERT<sup>(1)</sup>**

UN CADEAU<sup>(1)</sup>  
CHEZ NOTRE  
PARTENAIRE

Marionnaud  
PARIS

vision plus  
MARQUE DE PERSONNALITÉ

(1) Offres validables dans les magasins Vision Plus participants du vendredi 1<sup>er</sup> au vendredi 15, sur présentation de ce tract. Pour tous autres d'un équipement optique complet (monture optique - 1 verre) consommé ou d'un équipement optique complet (monture optique - 1 verre) consommé, en plus de la réduction de 25% sur votre monture optique ou solaire (remise effective en caisse sur le prix de vente TTC de la monture choisie), et d'un sac Vision Plus offert (valable à une exception par personne et par magasin, dans la limite des stocks disponibles). Pour tous consommateurs, et d'un bon cadeau Marionnaud consommé à valeur chez Marionnaud - carte sur votre produit préféré - une coupe de vent offert, voir aussi des offres disponibles sur le site vision-plus.fr ou dans les magasins Vision Plus participants (offre limitée à 1 bon par personne, dans la limite des stocks disponibles). Les bons sont disponibles dans le réseau Vision Plus. Offres cumulables avec d'autres. Non cumulables avec l'offre 4<sup>ème</sup> sac de nos sacs offerts, promotion de lancement de sacs. Les magasins Marionnaud sont des distributeurs officiels qui commercialisent des produits de qualité reconnus par le ministère de l'Éducation Nationale. © 2018 Vision Plus. Tous droits réservés. Vision Plus est une marque de Vision Plus. Vision Plus est une marque de Vision Plus. Vision Plus est une marque de Vision Plus.

*Le Salon  
de Flo*

Coiffure Mixte

**03 86 64 13 67**

4, rue d'Eichtal • 89500 DIXMONT



*Cindy* vous offre

**10% de Remise**  
lors de votre 1<sup>ère</sup> visite !

Sur présentation de ce coupon - hors offre en cours



**A . C . S . D**  
**Association**  
**Culturelle et Sportive**  
**de Dixmont**



**30 ans déjà**



*Venez découvrir notre atelier*  
*les 27 et 28 octobre 2018*  
*de 10 h à 18 h*  
*Salle des Fêtes de Dixmont*



*Présentation de nos activités*  
*Renseignements et adhésions*  
**Le verre de l'amitié**  
**vous sera offert**

**Entrée libre**



S.A.R.L.  
**KALLENKOOT HORTICULTEURS**  
FLEURISTERIE - JARDINERIE

de la terre  
La passion  
Le JOLI MONDE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE  
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12



Didier LEFEVRE  
Agent Général

15 rue Carnot  
89500 VILLENEUVE SUR YONNE  
Tél. 03 86 87 16 99  
E-mail : cabinet.lefevre@mma.fr  
N° ORIAS : 07 011 974 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

## Un résumé en photos des deux dernières manifestations du Syndicat d'initiative

- **Dimanche 25 mars**, la journée était consacrée à évoquer l'histoire de quelques voies ferrées « fantômes » de l'Yonne, animée par Colette Hachen, Claude Garino et Georges Ribeill. A cette occasion, il avait été souhaité que soit élaborée par l'apprenti-pâtissier du Fournil, une « forêt d'Othe », incluant noisettes, pommes et gnole... Pari tenu !



Venue d'Aix-en-Othe,  
fille de cheminot, Colette,  
une « locomotive » passionnée



La « Forêt d'Othe »,  
livrée par Jean-Marc Daniel

Le même gâteau,  
vu d'avion.



- **Les 14 et 15 avril**, a eu lieu le traditionnel week-end phytophagique. Voici le menu proposé le dimanche à une vingtaine de convives : *Apéro aux fleurs de pissenlit / Apéro fleurs d'acacias / Apéro fleurs de sureau/ Vin d'épinette / Ratafia. Gougères au lierre terrestre. Fleurs de tussilage sautées au beurre. Crêpes à la consoude et sa duxelles de champignons. Quiche aux orties et fromage de chèvre. Quiche aux orties et dés de jambon. Quiche à la berce et dés de jambon. Gratin de chardon-marie et à la renouée bistorte. Gratin de pomme de terre à l'alliaire et à l'ail des ours. Purée au mouton blanc. Omelette au tamier. Omelette aux pousses de houblon. Brie de Meaux. Sorbet d'ortie au chocolat. Gâteau moelleux au chocolat et tanaïs. Gâteau aux écorces d'orange confites maison. Crème anglaise à la reine des prés. Crème anglaise au mélilot.* Les 4 nouveaux venus ont apprécié, et, charmés par l'esprit de partage et la convivialité ambiante, ils ont tous adhéré au SID !



Samedi, la récolte des plantes à la carrière  
de la Grande Vallée...



Dimanche, autour de la table : herbivores,  
phytophages et ruminants au coude-à-coude !

**Partage des passions et échange des savoirs, convivialité et détente,  
tels sont les ingrédients renommés des manifestations du SI de Dixmont.**







# Etoile Taxis

Successeur des TAXI LAURENT RALLU Dixmont

**TOUTES DISTANCES**  
7 jours sur 7  
24 heures sur 24

**06.30.02.66.43**

Hospitalisation, consultation, kiné, chimio,  
rayons, dialyse, accident du travail...  
Taxis conventionnés sécurité sociale  
Liaison gare et aéroport  
Véhicules jusqu'à 9 places

Commune de stationnement : Dixmont

**etoiletaxis@gmail.com**



## MAÇONNERIE GÉNÉRALE



# Malaysienne de Maçonnerie

11 rue Carnot 89100 MALAY LE GRAND

 **03 86 97 25 90**

418 115 515 00011

## COMITE DES FETES

### Randonnée

Le Dimanche 15 avril, c'est déroulé la 9e randonnée du Pays d'Othe au prieuré de l'enfourchure avec beaucoup de participants venus costumés ou pas. VTT, MARCHEURS, ATTELAGES et CAVALIERS ont apprécié les différents circuits. Le soleil était au rendez-vous, le repas servi le midi s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse.



### Soirée Antillaise



En date du samedi 24 février, un grand nombre de personnes venues de tout le département ont apprécié cette première soirée antillaise qui s'est déroulée dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Le p'tit punch a réchauffé l'atmosphère et pas que !!! Le groupe Ynovation a su nous faire zouker une bonne partie de la soirée.

Un grand merci à vous tous.

## Semaine "LES JOURS BLEUS" du 8 AU 12 octobre 2018

- **Lundi 8 octobre 2018** : Loto organisé par l'UNRPA et AMITIE-LOISIRS à l'Hôpital Roland Bonnion, salle Châteaubriand. Le goûter et les rafraîchissements seront offerts par Amitié-Loisirs.
- **Mardi 9 octobre 2018** : Thé dansant organisé par l'association VMEH à l'Hôpital Roland Bonnion.
- **Mercredi 10 octobre 2018** : Après-midi intergénérationnelle à la salle polyvalente de Villeneuve sur Yonne animée par le cirque STAR de Piffonds.
- **Jeudi 11 octobre 2018** : La commune de Les Bordes reçoit les participants de la semaine bleue et organise le goûter.
- **Vendredi 12 octobre 2018** : Clôture de la semaine, à la salle polyvalente. Le goûter sera offert par la Mairie de Villeneuve-Sur-Yonne.

Si vous souhaitez participer à cette semaine et que vous n'avez pas de moyen de locomotion, Mme NEUGNOT Marie-Nicole se tient à votre disposition. (Tél : 03 86 96 08 71)

## 3 chorales, 120 choristes dans l'Eglise

Le festival des chorales a accueilli 3 chorales et 120 choristes dans notre Eglise de Dixmont superbement fleurie pour cette occasion.

Pour la première fois, la chorale de Bussy en Othe "Bussy en Musique", nous a interprétée un répertoire de chants Créoles. Costumes colorés et chants ont mis un grand rayon de soleil dans l'Eglise, et nous ont donné envie de partir à la Martinique.

Le public a été enthousiasmé par la qualité vocale des choristes des 3 chorales.

Le festival est organisé au profit de l'APPED. Il est gratuit, la générosité du public a permis de récolter des fonds destinés à continuer la restauration de l'Eglise.



Bussy en Musique



MJC de Sens



Chorale d'Appoigny





## BAL FOLK

Samedi 10 mars 2018 une trentaine de personnes étaient présentes dès 15 h 30 afin de s'initier aux Scottish, valse, chapelloise et autres danses, à ces moments inconnus de tous les participants

Geeta, notre guide dansant, nous a appris les pas principaux que nous devons reproduire sans difficulté le soir lors du bal.

A 20 h 30 nous savions bien que nous n'étions pas au top ; mais quelle importance !

Les habitués « les pros du folk » nous inclurent immédiatement dans leurs rondes et nous avons découvert la joie, la convivialité et le bonheur de danser tous ensemble.

Le plaisir pour une centaine de personnes de partager sans prétention, ces danses, issues de diverses régions.

Merci à Francine et Luciano qui nous ont permis :

- de connaître ces musiques et danses par l'intermédiaire de leurs groupes « Not'en Danse » et « Envalsez la Cadence »
- de recueillir la somme de 622.50 € au profit de l'APPED

### Groupes :

« Not'en Danse »  
Et  
« Envalsez la Cadence »



## Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 13 février 2018

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf Mme PERROTEZ Chantal, Mme MOLLENS Monique, Mr DUFLOS Alexandre et Mme JARDIN Marie-Joseph.

Représentés : Mme PERROTEZ Chantal représentée par Mme NEUGNOT Marie-Nicole, Mme MOLLENS Monique représentée par Mme SIMON Denise, Mr DUFLOS Alexandre représenté par Mr VASSARD Jean-Luc, Mme JARDIN Marie-Joseph représentée par Mr BOTIN.

Secrétaire de séance : Mme VASSARD Nicole

Le compte-rendu du conseil municipal en date du 19 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### Désaffectation d'un chemin rural et ouverture d'une enquête publique en vue de son aliénation

Le maire soumet au conseil municipal le projet de désaffectation du chemin rural situé rue de la porte du Bois, entre les parcelles G 424 et G425, d'une superficie de 2a 65ca afin de procéder, dans un deuxième temps, à l'échange de ce chemin contre la parcelle B 963 appartenant à Mr BONFILOU Michel.

Le conseil municipal

**DECIDE** de désaffecter le chemin rural désigné (entre les parcelles G 424 et G 425) d'une superficie de 2 ares 65 centiares) en vue de sa cession.

**DECIDE** d'engager une procédure d'enquête publique préalable à l'aliénation dudit chemin rural.

**CHARGE** le maire de constituer le dossier de l'enquête publique.

**CHARGE** le maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette procédure.

#### Achat d'un véhicule

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat d'un véhicule CITROEN de type NEMO, mis en circulation depuis le 19/05/2011, immatriculé BN409SP, avec 98500 kms au compteur pour le prix de 4 900.00 € TTC.

#### Achat d'une tondeuse

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis d'Expert jardin pour l'achat d'une tondeuse frontale John Deere d'un montant de 18600 € TTC avec une proposition de financement échelonné sur 48 mois, il est également proposé la reprise de la tondeuse de la commune.

#### Vente de bois

Le conseil municipal autorise le maire à vendre le bois à la coupe de la parcelle cadastrée B 956 à Mr CHICOUARD pour un prix fixé à 10 € le stère.

#### Location de terres communales

La direction des finances publiques ne nous autorisant pas à effectuer des avis de sommes à payer inférieurs à 15 €, les titres de locations de terres ou jardins communaux inférieurs à ce montant seront facturés tous les deux ans.

Suivant délibération prise le 30 novembre 2006, la parcelle communale SC 19, lieu-dit Champs Clos, d'1ha45a20ca a été louée à Mr SOUCHET Joël. Suite à sa demande, la location de cette parcelle est affectée à l'EARL DU CLOS, exploitation agricole gérée par Mrs SOUCHET Arnaud et Joël, le montant des loyers sera donc réclamé directement à l'EARL DU CLOS.

#### Création de poste adjoint administratif territorial principal 1ere classe temps plein et adjoint administratif territorial principal 2° classe à temps partiel (7.6/35e)

Le maire propose au conseil municipal

- la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les fonctions de secrétariat au sein de la commune

- un poste d'adjoint administratif territorial principal 2<sup>e</sup> classe à temps partiel (7.6/35<sup>e</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour les fonctions de secrétariat au sein de la commune

Le conseil municipal décide adopte à l'unanimité cette résolution.

RIFSEEP

Le maire informe l'assemblée que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mise en place pour la fonction publique de L'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Le conseil municipal décide d'instaurer le RIFSEEP.

Autorisations budgétaires pour l'investissement

le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant l'adoption du budget primitif 2018 et prévoit la recette nécessaire en autofinancement

| OBJET                       | MONTANT  | OPERATION | COMPTE |
|-----------------------------|----------|-----------|--------|
| FACTURE YONNE COPIE         | 4 308 €  | 049       | 2183   |
| FACTURE NADIA SIGNALISATION | 869.42 € | ONA       | 2152   |

Régie de recettes

Les élus ne pouvant être nommés régisseur de recettes, le conseil municipal approuve à l'unanimité la suppression de la liste des régisseurs de recettes Mme VASSARD Nicole, nommée suivant arrêté N° 06/2015/16/7.10 du 25 juin 2015.

Vente du tracteur communal

Le conseil municipal autorise le maire à vendre le tracteur RENAULT TYPE R7681, immatriculé 7691 PL 89 pour un prix minimum fixé à 1 500.00 €.

Investissement du budget

Afin de faciliter la gestion comptable de la section investissement, le conseil municipal décide de voter à partir du budget primitif 2018 l'investissement par chapitre et de tenir une comptabilité interne par opération.

## Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 27 mars 2018

Tous les conseillers municipaux sont présents

Secrétaire de séance : Mme VASSARD Nicole

Le compte-rendu du conseil municipal en date du 13 février 2018 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Le maire informe l'assemblée que la question 4 relative au vote des taxes directes locales est reportée à une réunion ultérieure, les services fiscaux n'ayant pas encore communiqué les documents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de Mr CHICOUARD Henri, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Marc BOTIN, Maire, qui se résume comme suit :

*-Section de fonctionnement :*

Dépenses : 504 883.39 € Recettes : 650 244.56 €

*-Section d'investissement :*

Dépenses : 198 832.70 € Recettes : 289 956.43 €

Reprises exercice N-1 :

Fonctionnement recettes : 364 842.68 €

Investissement dépenses : 105 017.46 €

Soit un total de :

**Fonctionnement : Dépenses : 504 883.39 €**

**Recettes : 1 015 087.24 €**

**Investissement : Dépenses : 303 850.16 €**

**Recettes : 289 956.43 €**

**Résultats cumulés de 496 310.12 €**

Restes à réaliser : Dépenses : 202 120.00 €

Recettes : 46 312.00 €

Soit : 155 808 €

Le conseil municipal constate la sincérité des reports, des recettes et des dépenses et adopte à l'unanimité le compte administratif 2017.

COMPTE DE GESTION 2017

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## Affectation du résultat 2017

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif 2017,

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- **Fonctionnement** - Chapitre 002 : **340 502.12 €**  
- **Investissement** - Chapitre 001 : - **13 893.73 €**  
1068 : **169 701.73 €**

## Budget primitif 2018 :

Le Maire présente le budget primitif 2018. Le conseil municipal décide de le voter comme suit

- **Fonctionnement** : Dépenses : 962 505.12 €  
Recettes : 962 505.12 €  
- **Investissement** : Dépenses : 539 059.73 €  
Recettes : 539 059.73 €

Il est prévu en investissement les opérations suivantes :

- Les travaux sécurité incendie pour le hameau BEAUVAIS,  
- Travaux de réfection et d'isolation de la toiture de la mairie,  
- Installation d'un city-sport au terrain communal,  
- Travaux de voirie rue des Vignes et Vaulevrier,  
- Achat de mobilier, d'une tondeuse,  
- Travaux de remplacement de porte et installation d'une sono à l'Eglise,  
- Travaux de reprise de concession au cimetière.

Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité.

## Travaux de réfection et isolation toiture de la mairie

Le conseil municipal décide les travaux de réfection et d'isolation de la toiture de la mairie pour un montant total estimé à 31 175.00 € H.T, soit 37 410.00 € TTC et sollicite les services de l'Etat pour obtenir la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à un taux de 40 % du montant HT et la Dotation de soutien à l'investissement à un taux de 10 % du montant HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et charge le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers.

## Installation d'un city-stade

Le conseil municipal décide l'installation d'un city-stade sur le terrain communal pour un montant total estimé à 80 781.92 € H.T. soit 96 938.30 € TTC et sollicite les services de l'Etat pour obtenir

- la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à un taux de 40 % du montant HT
- la subvention de la région pour l'aménagement sportif à hauteur de 20 % d montant HT,
- la subvention de la C.A.G.S à hauteur de 39 % du montant HT pour la partie PMR

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et charge le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers.

## Travaux de l'Eglise

Le conseil municipal décide les travaux de rénovation des portes d'accès et installation d'une sono à l'Eglise pour un montant total estimé à 11 015.00 € H.T et sollicite la C.A.G.S. pour obtenir le fonds de concours à hauteur de 30 % du montant HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et charge le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers.

## Travaux de voirie

Le conseil municipal décide les travaux de voirie pour la rue des Vignes et le hameau de Vaulevrier pour un montant total estimé à 63 064.00 € H.T et sollicite la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais pour obtenir le fonds de concours à hauteur de 25 % du montant HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et charge le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers.

## Sécurité incendie

Le conseil municipal décide les travaux de sécurité incendie au hameau de BEAUVAIS pour un montant total estimé à 7 065.00 € H.T. et sollicite la C.A.G.S pour obtenir le fonds de concours à hauteur de 30 % du montant H.T.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et charge le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers.

## Travaux rue des vignes

Le maire propose au conseil municipal plusieurs devis pour les travaux rue des Vignes.

Après réflexion, le conseil approuve à l'unanimité le devis de l'Entreprise COLAS pour un montant de 20 494.27 € TTC.

## Bail de la Maison d'Assistante Maternelle (MAM)

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de mettre en place un bail pour permettre à la MAM d'utiliser les locaux de l'Ecole de Dixmont.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise le maire à établir et signer le contrat de location.

## QUESTIONS DIVERSES

### Lancement de l'appel d'offres dossier emprunt financier

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de lancer une procédure adaptée ouverte (MAPA) pour obtenir des propositions d'offres d'emprunt auprès des organismes de crédit.

### Lancement de l'appel d'offres dossier city-stade

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de lancer une procédure adaptée ouverte (MAPA) pour l'installation du city-stade sur le terrain communal, les travaux estimés étant de 96 000 € HT.

### Lancement de l'appel d'offres dossier travaux de voirie hameau de Vaulevrier

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de lancer une procédure adaptée ouverte (MAPA) pour les travaux de voirie au hameau de Vaulevrier, les travaux estimés étant de 45 986.13 € HT.

### Bail emphytéotique Consorts GARRET

Le maire propose au conseil municipal de signer un bail emphytéotique pour la mise en place de la sécurité incendie sur une partie de la parcelle I 648 au hameau de Beauvais appartenant à Mr GARRET Thierry. Une division de parcelle a été effectuée par AZIMUT CONSEILS pour en déterminer l'emplacement. (Parcelle I 689) pour une surface de 3ares.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise le maire à établir le bail emphytéotique, à signer l'acte ainsi que toutes les formalités liées à cette affaire.

### Modification des statuts du SIVOS

Le maire lit la proposition de modification des statuts concernant le mode de calcul des participations communales. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification des statuts du SIVOS.

**Article 5 :** Dans chaque paragraphe « la période allant du 1<sup>er</sup> septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1 » sera remplacé par « l'année N-1 au prorata du nombre d'élèves inscrits au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N-1 ».

**Article 9 :** Les participations communales seront votées par délibération au moment du vote du budget et

versées par les communes en trois versements en mars, août et décembre, mais des avances exceptionnelles pour manque de trésorerie pourront être versées sans réunion du comité. L'avance sera alors déduite du montant du versement suivant.

### LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Yonne)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité qu'une première réunion soit organisée par LPO pour présenter le projet « biodiversité communale » aux habitants de Dixmont. L'information sera diffusée sur le site de Dixmont.

### Bibliothèque municipale

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise la bibliothécaire à vendre des livres et en fixer la valeur financière.

L'arrêté concernant la régie de recettes sera modifié de façon à ce que les recettes en numéraires soient autorisées.

## Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 17 avril 2018

Tous les conseillers municipaux sont présents

Secrétaire de séance : Mme VASSARD

### TAXES DIRECTES LOCALES

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 est distribué à tous les conseillers. Le maire propose de baisser les taux 2018 de façon à ne pas augmenter les taxes pour cette année.

Après concertation, le conseil municipal décide de voter les taux suivants :

|                      | TAUX 2017 | TAUX 2018 |
|----------------------|-----------|-----------|
| -Taxe d'habitation : | 16.93 %   | 16.83%    |
| -Foncier bâti :      | 12.39 %   | 12.09%    |
| -Foncier non bâti :  | 40.32%    | 39.99%    |

## QUESTIONS DIVERSES

### TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter le Département pour obtenir une subvention concernant les travaux de création de voirie pour accès aux services techniques dans le cadre de l'opération « villages de l'Yonne » et charge le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers.

|   |                             |                |
|---|-----------------------------|----------------|
| - | Montant subventionnable     | 29 597.51 € HT |
| - | Subvention Département 30 % | 8 879.25 € HT  |
| - | Autofinancement             | 20 718.26 € HT |

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la bibliothécaire à vendre des livres qui ne peuvent être mis à la disposition du public.

Le tarif est fixé à 0.50 € l'unité.

## PLAN REGIONAL DE SANTE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Le maire lit le projet de plan régional de santé Bourgogne-Franche-Comté :

Le Schéma Régional des Urgences préconise la fermeture des Services d'Accueil et d'Urgences n'effectuant pas 11 500 passages à l'année et préconise la centralisation sur le CHU de Dijon des CRRA 15 des SAMU n'ayant pas une activité considérée comme significative. D'ores et déjà le transfert de celui du SAMU 58 (Nevers) sur Dijon est engagé, celui de la Haute-Marne (Chaumont) est effectif.

L'ARS BFC prévoit, avant 2022, la fermeture du CRRA15 du SAMU après celui de la Nièvre.

Les transports hélicoptérés seraient maintenus à Auxerre.

Selon l'ARS BFC, cette décision se justifie par le manque d'Urgentistes dans la région (150 à 200 postes non pourvus), notamment dans l'Yonne et la volonté d'optimiser les lignes de garde pour mieux répartir la ressource d'Urgentistes.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal de DIXMONT après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'émettre un avis défavorable au Projet Régional de Santé Bourgogne Franche-Comté tel que présenté.

## Chemin Impasse des Prés Neufs

Suite à la vente d'une habitation au hameau Les Brûleries et à la demande du propriétaire, une visite a été effectuée sur place afin d'envisager la rétrocession d'une partie du chemin des Prés Neufs à partir de sa propriété.

Dans la situation actuelle, la commune serait tenue de rendre celui-ci carrossable jusqu'à son habitation.

Après concertation et au vu du plan joint, le conseil municipal

- Accepte de céder une partie du chemin suivant les points de bornage indiqués sur le plan, entre les parcelles H 209 et H 210, le propriétaire s'engageant à prendre en charge les formalités administratives y afférant (frais de bornage etc...) ainsi que les frais d'entretien du chemin des Prés Neufs à partir du chemin du Sucré.

- Autorise le maire à lancer le dossier d'enquête publique et effectuer toutes les formalités nécessaires ainsi que signer toutes les pièces relatives à cette procédure.



**CHAUSS'ELEGANCE**  
 50 rue Carnot  
 89500 villeneuve/yonne  
 Tél : 09 75 40 89 59

Toute l'actualité,  
les nouvelles collections,  
les promotions sur

[www.horizon-icaunais.com](http://www.horizon-icaunais.com)



## AUDITION CONSEIL

**Ludovic Digue**

votre spécialiste de l'audition à Saint-Denis-lès-Sens

20 ANS D'EXPÉRIENCE



**Ludovic DIGUE**,  
Audioprothésiste indépendant diplômé d'État  
Diplôme universitaire d'audiophonologie de l'enfant, Paris VI,  
Diplôme universitaire d'audiologie audioprothétique approfondie, Lyon I

**AUDITION CONSEIL**

**Ludovic Digue**

**LEADER LOCAL  
DE LA CORRECTION AUDITIVE**

3 impasse Saint-Vincent  
89 100 ST-DENIS-LÈS-SENS

03 86 83 89 89

**2 SUR RENDEZ-VOUS**

Ouvert du lundi au vendredi 8h-12h30  
et 13h30-19h et le samedi de 9h-13h

**Test<sup>(1)</sup>  
et essai<sup>(2)</sup>  
gratuits**



[auditionconseil.fr](http://auditionconseil.fr)

(1) Test non médical (2) Sur prescription médicale Orl

# Les taux d'impôts locaux en baisse en 2018

Pour  
des recettes égales,  
Pour compenser  
la hausse  
des bases  
d'imposition,

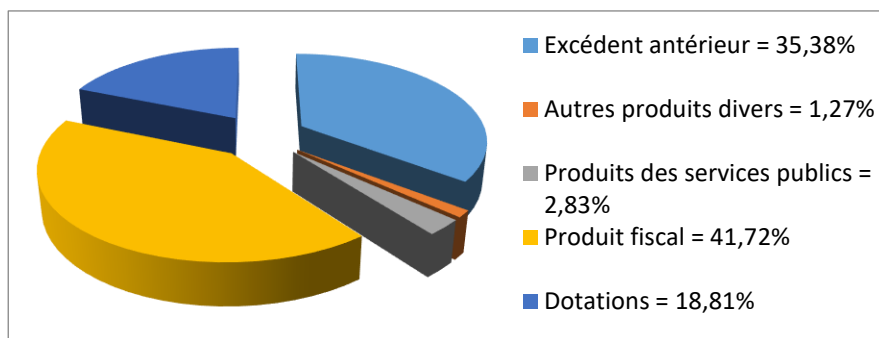
*Votre commune  
baisse  
ses taux  
d'impôts locaux,  
après  
une stabilité  
en 2017  
et une baisse  
en 2016.*

Taxe d'habitation :  
**16,83 %**  
au lieu de 16,93 %

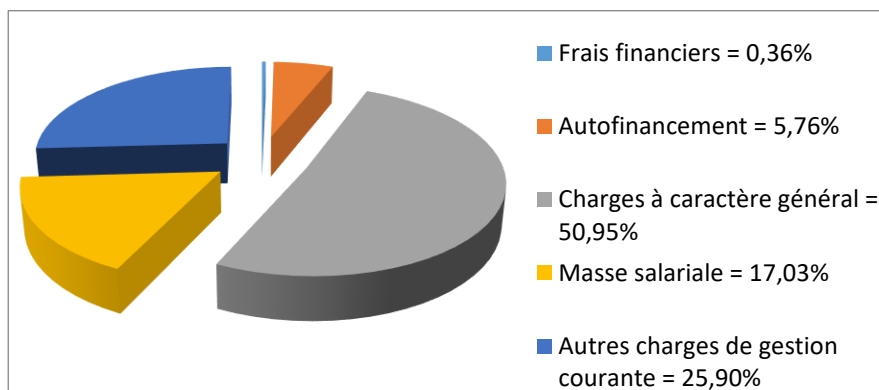
Taxe foncière  
sur le bâti :  
**12,09 %**  
au lieu de 12,39 %

Taxe foncière  
sur le non bâti :  
**39,99 %**  
au lieu de 40,32 %

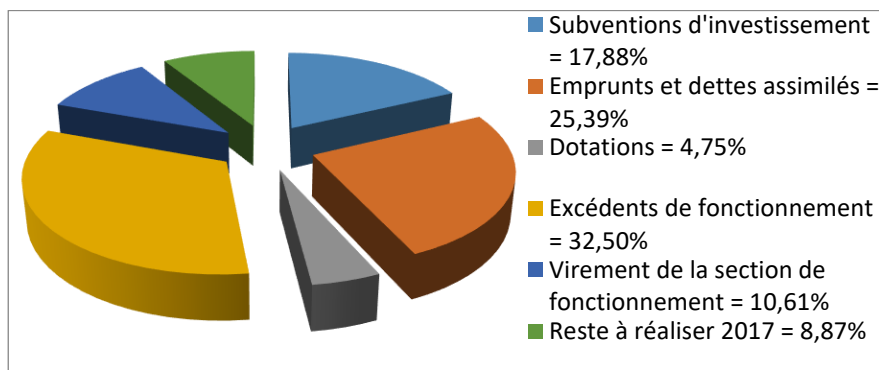
## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



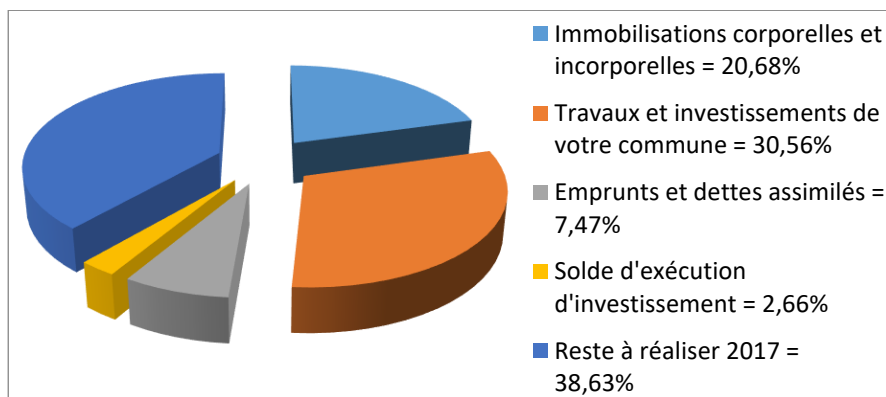
## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



## RECETTES D'INVESTISSEMENT



## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

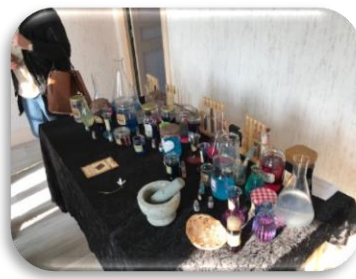




## *Bibliothèque Municipale de Dixmont*

### *Cluedo géant Harry Potter*

Au mois de février, la bibliothèque s'est transformée en Poudlard, et a organisé un **Cluedo géant** sur le thème Harry Potter. **Une quarantaine d'enfants et ado** ont déambulé auprès d'acteurs (rôles tenus entre autres par vos élus...) afin de résoudre une enquête. **Un très gros succès** pour cette première édition, qui nous encourage à renouveler l'opération à l'automne prochain.



**Attention : Nouveaux horaires :**

**Le mardi de 16h30 à 20h**

**Le mercredi de 9h30 à 12h**

**Le jeudi de 16h30 à 18h30**

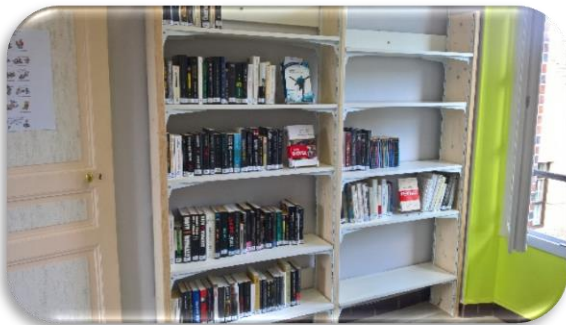
**Le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi du mois de 9h30 à 12h**

Animation Elmer

Au mois de mai, les éditions Kaléidoscope ont proposé un kit d'animation d'Elmer pour fêter ce célèbre éléphant bariolé, **les enfants ont pu ainsi décorer des masques, faire des coloriages et écouter des histoires d'Elmer. 21 participants** de tous âges (parents y compris) sur deux matinées ont pu en profiter.



Et toujours... tous les **mercredis matin à 10h une séance « l'heure du conte »** ouverte à tous et gratuite.

La bibliothèque est désormais ouverte aux adultes :

Le coin des polars/suspens/thrillers,



Le coin des romans, (et les BD adultes dans le coin de la photo)

Mais propose désormais d'autres services :

- **Un point information culturelle de la région** avec de la documentation sur les spectacles et expositions du secteur,
- Un accès aux **jeux de société** en libre-service, sur place uniquement,
- **Un point café/thé** vous est proposé pour un peu plus de convivialité...



# LA GRANDE HÂTE

- THÉÂTRE EN PLEIN AIR -

★

**DEUXIÈME ÉDITION**

DU 15 AU 19 AOÛT 2018



APRÈS LE SUCCÈS DE LA PREMIÈRE ÉDITION, C'EST AVEC UNE BONNE  
D'OSE D'EXTASE QUE NOUS VOUS ANNONÇONS :

**LA GRANDE HÂTE EST DE RETOUR !!**

**FAMILLES ! CURIEUX ! VACANCIERS ! BOURGUIGNONS !**

VEZ-NOUS RETROUVER, AUX ABORDS DE LA COMMUNE DE **DIXMONT**,  
**DU 15 AU 19 AOÛT 2018**, POUR UN SPECTACLE, OU DEUX, POUR BOIRE UN  
VERRE ET CASSER LA CROÛTE À LA BUVETTE, ET PROFITER DE L'ÉTÉ !

**« UN THÉÂTRE SAUVAGE, OÙ LES  
HISTOIRES S'EMPARENT DE LA RÉALITÉ »**

NOUS VOUS PROPOSERONS CETTE ANNÉE DEUX NOUVEAUX SPECTACLES,  
À 17H30 ET 19H30, SOUS LE SOLEIL ET LES ÉTOILES ET POUR LES GRANDS  
COMME LES PETITS !

## À CET ÉTÉ !

(TARIF UNIQUE 5€ PAR SPECTACLE)

INFOS ET RESERVATIONS :

**LAGRANDEHÂTE@GMAIL.COM // FACEBOOK : LA GRANDE HÂTE**

Complément d'information à l'article « HISTOIRE d'eau » du précédent bulletin n° 51.

A proximité du captage, sur la propriété de Sainte Marie Léonie (devenue propriété de la famille DESVAUX en 1956) il existe un réservoir enterré de 85 m<sup>3</sup> en très bon état et une conduite en fonte de 150 mm également en bon état qui relie le puits à ce réservoir. Ce réservoir alimentera le hameau de la GRANDE VALLÉE jusqu'en 2006, date à laquelle le comité a procédé à des travaux de modification de pompage. Ce hameau est alors desservi par la conduite de distribution de BOURBUISSON.

Denise Simon



ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE

21 rue des Salles

89500 Villeneuve-sur-Yonne

**L'association vous accompagne**



**Actes de la vie quotidienne :** Aide au lever, habillage, déshabillage, au coucher

**Confort :** Entretien de la maison, Entretien du linge

**Repas :** Aide à la préparation et à la prise

**Soutien :** Promenades, Courses, Fin de vie, Visites en EHPAD (promenades, courses...)

**Garde d'enfants**

**Aide aux familles**

**Animaux de compagnie**

**Public:** personnes âgées, familles, enfants, personnes handicapées

*Quels que soient vos besoins, contactez-nous au*

**03 86 96 56 46**

## Comment lutter contre les chenilles processionnaires

La chenille de ce papillon est un parasite hivernal commun dans les pineraies d'Europe du Sud. Ce défoliateur atteint en France la limite nord de son aire d'extension, sa présence et l'intensité des dégâts sont dépendants des conditions climatiques et donc très variables.

Elles ont des poils urticants qui peuvent provoquer quatre effets sanitaires : atteinte cutanée (irritation, prurit), démangeaisons sévères, atteinte oculaire (conjonctivite), atteinte respiratoire (maux de gorge, déglutition difficile, allergie en cas de manipulation des nids).

### Cycle de vie

**En automne-hiver**, elles font leurs nids dans les pins dans un abri de soie, c'est la nidification.



Pour lutter contre ces nids, il faut couper et brûler les branches porteuses en se protégeant avec une combinaison, un masque, des lunettes et des gants.

**De fin janvier à fin avril**, les chenilles descendent en file indienne pour aller s'enfouir dans le sol.



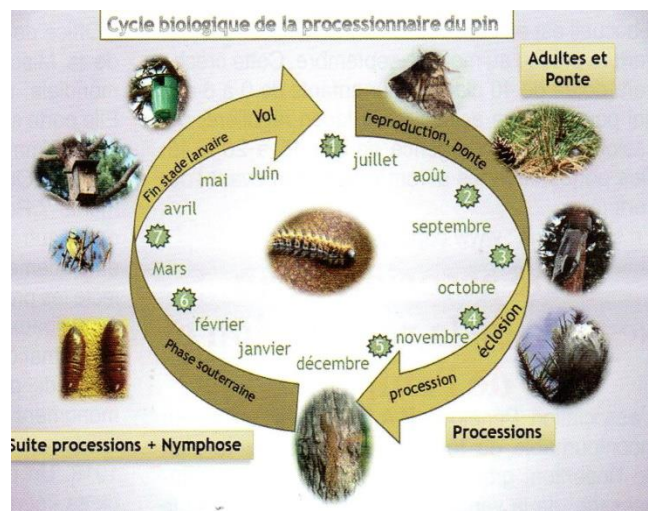
Pour se protéger, il convient de poser des pièges physiques autour de l'arbre en prenant garde aux enfants et aux animaux.



**De juin jusqu'à août**, les papillons s'accouplent. Le mâle peut voler jusqu'à 50 kilomètres et la femelle de 3 à 4 kilomètres.

Toutes les femelles fécondées s'envolent avec 70 à 300 œufs en poche au sommet des pins. L'éclosion des œufs se fait entre juin et septembre.

On peut lutter contre en posant un ou plusieurs pièges à phéromone destinés à capturer les papillons mâles de juin à août.



Pour toutes les méthodes de lutte, vous pouvez également vous adresser à des professionnels spécialisés.

## LA BAIGNADE

La tentation est quand même grande d'aller faire trempette dans la fontaine publique, surtout quand il fait chaud. Seulement voilà, **c'est interdit** : « Un arrêté municipal interdit la baignade dans la fontaine et le lavoir communal pour une raison simple : la commune ne veut pas que sa responsabilité soit engagée en cas d'incident ou d'accident. La fontaine et le lavoir sont interdits à la baignade pour des raisons de sécurité et des problèmes sanitaires. » mais également pour protéger ces lieux ayant un intérêt historique et artistique. Pas de trempette non plus pour nos amis les bêtes, à qui l'interdiction s'applique.

Des accidents peuvent se produire : chutes, noyades ou encore blessures dues aux morceaux de verre dans le fond des bassins. Mais le principal danger, invisible, tient à la qualité de l'eau. Il ne s'agit ni d'une eau potable ni d'une eau de baignade, elle n'est pas traitée et l'on peut contracter des maladies microbiennes, des gastro-entérites aiguës ou des maladies plus graves.

D'autre part, **il est interdit** de lancer et de casser les cailloux qui décorent la place de la fontaine.



## VANDALISME

**Dans la nuit du Samedi 26 mai**, des individus s'en sont pris de manière totalement gratuite à des biens publics. Il y a eu des vols de drapeau au monument aux morts, du carburant au terrain communal et des bacs à fleurs vandalisés sur le pont.

## LA CIGARETTE

Dans le monde, 4 300 milliards de mégots de cigarettes sont jetés dans les rues chaque année. En moyenne, il faut 12 ans pour que ces mégots se dégradent complètement. Une vraie plaie pour l'environnement et les budgets municipaux.

Un mégot de cigarette jeté par terre n'est pas un geste anodin. Les mégots de cigarettes sont un fléau pour la pollution des sols. Il libère ses produits toxiques, comme le goudron, la nicotine, la glycérine ou l'acétate. Il pourra également intoxiquer des animaux terrestres.

Si vous fumez, emmenez avec vous un cendrier portatif, et ramenez vos déchets de mégots et de paquets de cigarettes avec vous pour les jeter dans une poubelle de déchets ménagers.

## DECHETS

Les déchets sont perçus comme un trouble gênant. Et c'est bien ce qu'ils sont. Davantage que les actes, ce sont leurs conséquences qui dérangent. Salissures, odeurs, traces, résidus, déchets, souillures, reliquats, débris décomposent des espaces et paysages qui, s'ils ne sont pas nettoyés, deviennent plus inconfortables. Les incivilités nourrissent une spirale de dégradation et de déclin toujours plus difficile à enrayer quand elles ne sont pas traitées à temps.

La commune souhaite préserver son cadre de vie. Mais aussi ses finances. Ces incivilités ont un coût et nos budgets sont de plus en plus restreints. Aujourd'hui, nous ne voulons pas faire supporter à la collectivité les conséquences d'actes individuels.





## **Paysage Elagage** **Paysage Services**

**Entretien parcs & jardins**  
**Elagage - Abattage - Démontage**  
**Création et aménagement paysager**

CRÉDIT  
D'IMPÔTS  
**50%**

6 rue du Gumery  
**89500 DIXMONT**

23 rue du Stade  
**89150 DOMATS**

 **03 86 67 21 14**

 **07 86 18 25 84**

POMPES FUNÈBRES - FUNÉRARIUM  
MARBRERIE - ARTICLES FUNÉRAIRES

**PFV GUERIN**  
**GESSE RAND - CHICANNE**  
 **02 38 97 31 62**

Magasin: 37, rue du Mail  
Funérarium: ZI - 14, rue de l'Industrie  
45320 Courtenay  
[contact@pompes-funebres-guerin.fr](mailto:contact@pompes-funebres-guerin.fr)



Le samedi 26 mai 2018 ont eu lieu la commémoration de la journée de la Résistance et le 4<sup>e</sup> anniversaire du Mémorial de la Roche au Diable.

Stèle RALLU – F.BARBOT



Stèle A. Dussault



Stèle des Martyrs



Mémorial Maquis Bourgogne

Cette commémoration aura lieu tous les ans le samedi suivant la journée nationale de la Résistance.

## Séance ordinaire du 5 mars 2018

Tous les membres du Comité sont présents.  
Viviane PATTYN est nommée secrétaire de séance.

### **01-03-2018 – ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE ET CANTINE DURANT LES TRAVAUX**

Benoît GAMBIER informe les membres des prochains gros travaux qui auront lieu dans le bourg de Les Bordes à compter du 12 mars.

Après avoir organisé une réunion avec les agents de cantine, la solution de l'unique service a été retenue : des tables seront rajoutées dans la salle du copieur afin de pouvoir faire manger les enfants au fur et à mesure.

Les horaires d'école seront momentanément modifiés afin que les élèves de Les Bordes qui sont sur place puissent commencer à manger dès 11h40 en attendant que ceux de Dixmont arrivent par le car où ils seront pris en charge par trois agents en descendant au STOP du bourg (près du commerce) pour aller jusqu'à la cantine à pied (le car fera le tour par le lavoir).

→ Les membres valident ce dispositif en sachant qu'aucun agent supplémentaire ne sera embauché mais que seulement quelques heures complémentaires pour certaines seront payées.

### **02-03-2018 – HEURES AGENT**

Actuellement, un agent est payé en heures fixes qui représente un total d'heures annuelles de 1028, soit 21.75 heures par semaine.

Mais elle est aussi payée en heures complémentaires qui représentent 174 heures par an, soit 23 heures par semaine au lieu de 21.75 (un coût d'environ 3 000 € annuels pour le syndicat).

Lors de deux entretiens individuels, cet agent a demandé à ce que ses heures complémentaires soient intégrées dans ses heures fixes car elle s'inquiète, notamment, pour sa retraite. Le président l'a rassuré sur ce point puisque les heures complémentaires sont bien prises en compte dans le calcul de la retraite. Il demande donc aux membres présents leur avis, en les informant que cette décision est irréversible puisque cet agent est titulaire du poste, qu'il ne sera pas possible de lui baisser ses heures sauf si l'agent est d'accord.

→ Cette délibération est acceptée à une abstention et 7 voix pour à condition que sur sa fiche de poste soit rajouté la mention qu'elle pourra effectuer toutes tâches inhérentes à l'école et à la cantine et acceptent que les heures complémentaires de l'agent effectuées en mars soient rémunérées sur le salaire d'avril 2018.

### **03-03-2018 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le Président présente les chiffres suivants pour 2017 :

|                                 | Dépenses   | Recettes   |
|---------------------------------|------------|------------|
| Fonctionnement                  | 216 637.93 | 222 465.53 |
| Investissement                  | 24 309.45  | 3 777.10   |
| Résultat reporté fonctionnement |            | 10 809.90  |
| Résultat reporté investissement | 2 949.10   |            |
| Totaux                          | 243 896.48 | 237 052.53 |
| Résultat                        | 6 843.95   |            |

Claude HAUER, vice-président, demande aux membres du comité s'ils acceptent ces chiffres :

→ Ce document est accepté à l'unanimité.

### **04-03-2018 : COMPTE DE GESTION 2017**

Le Président informe que le compte de gestion établi par Mme BOURGEOIS, receveur municipale, présente les mêmes chiffres que le compte administratif :

→ Ce document est accepté à l'unanimité.

### **05-03-2018 : AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Les membres du comité, après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2017, constatant que ce document présente :

- un excédent de fonctionnement de 16 637.50 €,
  - un déficit d'investissement de 23 481.45 €, comme suit :
  - 6 843.95 € à l'article 002 en dépenses de fonctionnement,
  - 23 481.45 € à l'article 001 en dépenses d'investissement,
  - 23 481.45 € à l'article 1068 en recettes d'investissement.
- Acceptent cette délibération à l'unanimité.

**06-03-2018 – CONVENTION PISCINE**

Comme chaque année, le Président demande au comité si les membres acceptent la réservation de deux créneaux de 10 séances d'apprentissage de natation à 81 €/séance (avec intervention pédagogique) à la piscine Tournesol de SENS.

→ Les membres du comité acceptent cette délibération et chargent le président de signer la convention.

**07-03-2018 : PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES DE VILLENEUVE/YONNE**

La commune de VILLENEUVE-SUR-YONNE a envoyé une convention pour la participation aux frais scolaires de deux enfants scolarisés à l'ULIS (donc pas de dérogation) pour l'année 2016-2017.

Le montant par enfant s'élève à 856 € mais un des deux élèves notés sur la convention est parti de la commune de Les Bordes fin octobre 2016, un mail a donc été envoyé dans ce sens à la commune de l'école, et par conséquent, le président propose au vote le versement de participation pour un seul élève :

→ Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

**08-03-2018 : MODIFICATION DES STATUTS : MODE DE PARTICIPATION DES COMMUNES ET PÉRIODE DE CALCULS**

Les articles 5 et 9 concernant les participations communales posent problème puisque le calcul des participations se fait sur la base de l'année scolaire passée mais que le budget se vote en année civile, et que leur versement intervient parfois trop tard suivant l'état de la trésorerie.

Par conséquent, Benoît GAMBIER propose :

**Article 5 :** dans chaque paragraphe de remplacer « la période allant du 1<sup>er</sup> septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1 » par « l'année N-1 au prorata du nombre d'élèves inscrits au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N-1 ».

**Article 9 :** « Les participations communales seront votées par délibération au moment du vote du budget et versées par les communes en trois versements en mars, août et décembre mais des avances exceptionnelles pour manque de trésorerie pourront être versées sans réunion du comité. L'avance sera alors déduite du montant du versement suivant. »

Il propose également pour l'année 2018 les participations suivantes :

- 112 500 € pour Dixmont,
- 81 600 € pour Les Bordes,
- 938 € par enfant pour les communes extérieures.

→ Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

**09-03-2018 : BUDGET PRIMITIF 2018**

Le Président propose les chiffres suivants :

→ Ce budget est accepté à l'unanimité dont :

- Le versement de 700 € à chaque coopérative scolaire,
- L'achat de deux vidéo-projecteur en investissement.

|                | Dépenses   | Recettes   |
|----------------|------------|------------|
| Fonctionnement | 246 860.00 | 258 900.00 |
| Résultat 2017  | 6 843.95   |            |
| Investissement | 42 731.45  | 42 731.45  |
| Totaux         | 297 555.40 | 302 631.45 |

**10-03-2018 : REMPLACEMENT DE LA CONDUCTRICE DU CAR EN CAS D'ABSENCE**

En cas d'absence non prévue de l'agent qui conduit le car, aucun agent communal ne peut la remplacer. Trois solutions s'offrent au syndicat :

- Payer la FIMO et la FCO (formations permettant la conduite d'un car scolaire) à un agent de Dixmont soit environ 3 000 € sans compter le salaire de cet agent qui sera absent 5 semaines à reverser à la commune de Dixmont,
- Demander un chauffeur à une société de transport qui ne le louera qu'avec leur véhicule et qui n'aura peut-être pas de conducteur au dernier moment,
- Ne rien faire et emmener les repas de cantine à Dixmont et annuler les autres trajets (collège, piscine, bibliothèque).

→ Cette dernière possibilité est retenue.

**DOCUMENT UNIQUE**

Le Président demande si un membre du comité serait prêt à mettre en place ce document qui relève tous les risques de la collectivité par poste de travail et par site. Viviane PATTYN se propose mais à condition qu'elle ait un délai suffisamment long pour le terminer (jusqu'à la fin du mandat).

# Carnaval



## Contrôle des installations d'assainissement non collectif

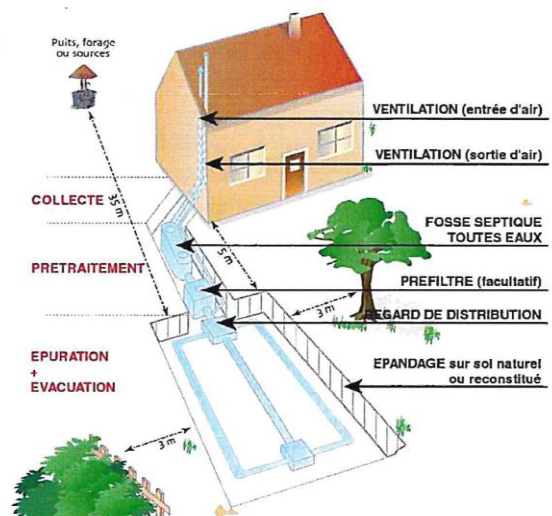
Vérifions ensemble l'état de vos ouvrages d'assainissement non collectif pour la préservation de votre confort et la protection de votre environnement

### Qu'est-ce qu'un système d'assainissement non collectif ?

C'est un dispositif de collecte et de traitement permettant aux habitations non raccordées au réseau public d'assainissement d'assurer de manière autonome l'épuration de leurs eaux usées domestiques avant leur rejet dans le milieu naturel.

Le système comprend en général :

- ❖ un dispositif de **collecte** (canalisations) des eaux usées,
- ❖ un système de **prétraitement** : fosse toutes eaux, fosse septique, bac à graisses,
- ❖ un système de **traitement** : épandage au travers de matériaux filtrants assurant l'épuration,
- ❖ un dispositif de rejet des eaux usées traitées (dispersion dans le sol ou rejet superficiel).



### Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Dans un but de protection de l'environnement, la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (modifiée le 30 décembre 2006) impose à toutes les communes la mise en place d'un **Service Public d'Assainissement Non Collectif**.

Votre commune a délégué la gestion de ce service à la **RÉGIE DES EAUX DE PUISAYE FORTERRE** qui a donc pour obligation d'effectuer un contrôle diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes. Ces diagnostics ont été confiés au bureau d'études Central Environnement.

#### Missions du SPANC :

- ❖ conseiller et assister les usagers,
- ❖ diagnostiquer toutes les installations d'assainissement non collectif afin de vérifier leur état vis-à-vis des règles de conformité,
- ❖ contrôler la conception, l'implantation et la réalisation des systèmes ANC neufs,
- ❖ contrôler périodiquement le bon fonctionnement des installations et leur entretien régulier.

**Les propriétaires** d'habitations individuelles non raccordées au réseau public d'assainissement doivent équiper leur habitation d'une filière d'assainissement, adaptée aux caractéristiques du terrain et de l'habitation, conforme à la réglementation.

**L'installateur** doit se référer à l'arrêté du 7 mars 2012 et à la norme DTU 64.1 afin de mettre en œuvre des dispositifs conformes à la réglementation.

Un dispositif d'Assainissement Non Collectif (ANC) bien conçu et bien entretenu permet une épuration des eaux optimales et garantit sa longévité.

Lorsque les diagnostics des installations seront terminés, un programme de réhabilitation pourra être lancé par le SPANC, permettant à terme, d'obtenir une meilleure qualité des rejets et d'éviter tout risque de pollution des nappes d'eaux souterraines et du milieu naturel.

## LPO

Pour connaître, protéger et valoriser l'avifaune et le patrimoine naturel de la commune, une réunion était organisée par la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) le 26 avril à 18h30 à la salle des fêtes de Dixmont.

Mme MONGEOT, LPO de l'Yonne (350 adhérents) nous a présenté les objectifs de l'enquête :

- > **Recenser** avec le plus de précision possible les oiseaux et la faune de votre commune (quelles espèces, en quel nombre, à quelles saisons...), pour nous et pour vous !
- > **Mettre en lumière les habitats naturels les plus remarquables** (parcelle forestière, haie, verger, zone humide...)
- > **Réfléchir à des mesures simples pour préserver voir améliorer la biodiversité locale**
- > **Vous impliquer un maximum !**
  - en nous communiquant vos observations
  - en nous faisant parvenir des photos
  - en participant aux sorties de découverte
  - en favorisant la nature de « proximité »

L'avifaune, c'est l'ensemble des oiseaux recensés dans la Commune : Les rapaces diurnes, les rapaces nocturnes, les pics, les hirondelles et martinets, le merle et ses cousins, les mésanges, le moineau et ses cousins et le corbeau et ses cousins.



**Bernard CORNU**  
Artificier K4 - C4 - T2n2

**Déco et sculpture avec ballons**  
**Lâcher de ballons**  
Mariage, anniversaire, inauguration...  
(Particuliers, associations, entreprises...)

42, rue Germain Bedeau  
89510 VÉRON  
bernard.cornu@bbox.fr

07 60 77 29 89  
03 86 88 81 30  
Siret n° 798 122 289 00019



La Commune a investi dans une tondeuse « John Deere » mieux adaptée à nos besoins et d'un véhicule utilitaire.



AVANT



APRES

Grâce à l'Ent. AG PAYSAGE ELAGAGE de Dixmont, les arbres des grands fossés ont été élagués et déblayés.

**GARAGE ALARY**

**EXPERT**



**RÉPARATIONS TOUTES MARQUES  
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PARE-BRISE**

**ACHAT - VENTE  
VÉHICULES NEUFS ET OCCASIONS**

**AD, la bonne idée pour l'entretien de votre auto**

51 avenue de la Gare - 89510 Véron  
Tél : 03 86 97 42 29 - Fax : 03 86 96 84 39 - E-mail : [garage.alary@bbox.fr](mailto:garage.alary@bbox.fr)

# Samedi 23 juin 2018



Organisé par l'association team quad 89  
SAUCISSES FRITES

DJ (années 80-90-moderne etc)

## DIXMONT

à partir de 19h au terrain de sport

Madame, Monsieur, chers Dixmontois,

Parce qu'il n'est pas rare que la question nous soit posée, nous profitons de cette rubrique pour résumer le rôle des conseillers départementaux et chercher à rendre plus claires les tâches dévolues.

La première des tâches est de participer à la vie du Conseil départemental, siéger en assemblée plénière pour contribuer à l'orientation de la politique du département dans un cadre réglementé.

Egalement membres de commissions spécialisées, nous examinons les dossiers avant leur adoption. Nous sommes également désignés pour représenter l'Assemblée départementale auprès d'organismes et de conseils d'administration sur le Canton.

En Conseil nous réglons par les délibérations adoptées les affaires du Département dans les domaines de compétences que la loi lui attribue et il faut redire que la clause de compétence générale ne concerne plus le département depuis l'application de la loi NOTRE en août 2015.

Les seules collectivités qui bénéficient de la clause de compétence générale, ce sont les communes : elles disposent d'une capacité d'intervention visant à l'intérêt public local sans que la loi ait à énumérer ses attributions. Et bien sûr, pour contribuer à cet intérêt public local, elles font appel le cas échéant à l'Etat (DETR) ou aux collectivités territoriales Région, Département, Agglomération...)

La seconde des tâches : participer à la vie locale, être au service du Canton, autrement dit des élus, des habitants et aussi des associations pour lesquelles ils s'impliquent.

Les conseillers départementaux entretiennent des relations avec les élus locaux et les assistent s'ils le souhaitent à la mise en place de leurs projets.

Sur le canton de VILLENEUVE SUR YONNE, nous avons arrêté avec les maires le rythme de deux réunions annuelles afin de traiter spécifiquement les préoccupations locales relevant des compétences du Conseil départemental : dresser un état des projets puis tirer le bilan des aides attendues et obtenues.

Avec les habitants, nous avons privilégié la rencontre « à la demande » pour répondre plus précisément aux préoccupations particulières.

Il arrive que ces entretiens soient l'expression d'un mécontentement !

L'exemple des transports scolaires, sur lesquels nous sommes souvent interpellés pour des aménagements de circuits, d'arrêts, relèvent du Conseil Régional. Nous entendons vos souhaits ou protestations, en faisons part mais ne sommes pas décisionnaires.

L'autre sujet d'alerte : l'outil numérique et la téléphonie mobile que vous jugez insuffisamment développés.

S'il est légitime de vouloir obtenir vite et bien les services, il faut tout de même redire que Dixmont est en passe de figurer, sinon parmi les mieux lotis, du moins parmi les premiers servis sur l'année en cours. Bon nombre d'habitants attendent avec impatience mais l'investissement du Département, la participation de la CAGS représentent un très gros effort financier qui vise à rendre compétitif tout le territoire.

Notre canton nous intéresse, la vigilance est de mise, nous nous y employons ; soyez certains de notre entier dévouement !

Elisabeth FRASSETTO

06 62 07 17 66

[frassettocdvve@gmail.com](mailto:frassettocdvve@gmail.com)

Erika ROSET

06 68 42 48 20

[erika.rosset@yonne.fr](mailto:erika.rosset@yonne.fr)



## LE 3EME MERCREDI DU MOIS

## CONSULTATIONS

## JURIDIQUES GRATUITES

Dans les mairies d'Auxerre  
Avallon et Sens

Gratuitement et sans rendez-vous, un avocat, un notaire et un huissier de justice répondent à vos questions juridiques et vous orientent.



UNE QUESTION ?

BESOIN D'ETRE  
INFORME SUR  
VOS DROITS ET  
DEMARCHES ?

DES  
PROFESSIONNELS  
DU DROIT  
REPONDENT A  
VOS QUESTIONS

GRATUITEMENT

SANS RENDEZ-VOUS

DE 10H A 12H

CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DE  
L'ACCES AU DROIT DE  
L'YONNE

Tribunal de grande  
Instance  
Place du Palais de Justice  
89000 AUXERRE  
03.86.72.30.86  
[cdad-yonne@justice.fr](mailto:cdad-yonne@justice.fr)

 **Husqvarna**

**Jonsered**

 **Staub**

**TORO**

**YANMAR**

**FAVROT**  
**Motoculture**



**VENTE • ENTRETIEN • SAV**

18 route de Branches - 89113 GUERCHY - 03 86 73 71 76 - Ouvert 6J/7 - [www.favrot-motoculture.fr](http://www.favrot-motoculture.fr)



Didier LEFEVRE  
Agent Général

15 rue Carnot  
89500 VILLENEUVE SUR YONNE  
Tél. 03 86 87 16 99  
E-mail : [cabinet.lefevre@mma.fr](mailto:cabinet.lefevre@mma.fr)  
N° ORIAS : 07 011 974 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)



S.A.R.L.

**KALLENKOOT** HORTICULTEURS  
FLEURISTERIE - JARDINERIE

de la terre  
La passion  
Le JOLI MONDE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE  
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

**DROIN & Fils**

*Entreprise de Peinture*

PEINTURE - DECORATION - REVETEMENTS SOLS & MURS - RAVALEMENT - VITRERIE  
- POSE PARQUET MASSIF & FLOTTANT - PONÇAGE ET VITRIFICATION DE PARQUET -  
AMENAGEMENT - CLOISON - ISOLATION - PLAFOND TENDU - FERMETURE PVC &

tel 03 86 96 02 93  
06 59 86 41 84

89500 LES BORDES  
[sarl.droin@orange.fr](mailto:sarl.droin@orange.fr)

## Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM)

L'association MAM' en Othe est heureuse de vous annoncer l'ouverture très prochaine de sa Maison d'Assistantes Maternelles !

A mi-chemin entre le domicile et la collectivité, une MAM consiste en un regroupement d'assistantes maternelles agréées par la PMI, dans un même local. Ce lieu, spécialement dédié à l'accueil d'enfants de 2 mois à 6 ans, permettra à vos bambins d'évoluer dans un cadre sécurisé et adapté.

Lindsay BATTISTEL, 26 ans, future maman d'une petite fille, Alexandra GEOFFROY, 27 ans, maman d'un garçon de 18 mois et Cécile PATTYN, 26 ans, maman de deux garçons de 2 et 3 ans, vous proposeront ce service de garde innovant, très bientôt, au 6 rue de Vaucrechot à Dixmont.

Pour plus d'informations, nous vous donnons rendez-vous au vide grenier de Dixmont, où nous tiendrons un stand, pour vous permettre de nous rencontrer et procéder, si vous le souhaitez, aux pré-inscriptions.

A très vite

### BOULANGERIE-PÂTISSERIE

#### LE FOURNEAU

*spécialité de pains au levain et bio*

*16 rue carnot 89500*

*Villeneuve sur Yonne*

03 86 87 15 05

06 35 76 62 85



*présent sur les marchés de sens de  
villeneuve sur yonne ainsi qu'à Dixmont*

**NUMEROS D'URGENCE :** **15** SAMU

**18 ou 112** POMPIERS

**17** POLICE

Gendarmerie Villeneuve sur Yonne

**03 86 87 11 17**

## DEFIBRILLATEUR :

**RAPPEL** : Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ; appeler le **15** et donner les informations suivantes : Je suis M.Mme.Mlle..... j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

**MAIRIE 7 rue de la Mairie** ..... **03 86 96 02 13**

**Fabien COULAUD 7 rue de l'église** ..... **03 86 96 01 63**

**Henri CHICOUARD 10 rue des Chevaliers** ..... **06 78 48 62 82**

## ASSISTANTE SOCIALE :

Centre d'Action Médico-social de Sens urbain

Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens ..... **03 86 83 67 00**

**CONCILIATEUR** : Jean-Claude BOULLEAUX sur rendez-vous..... **03.86.83.91.00**

auprès du Tribunal d'Instance de SENS

Permanence à Villeneuve sur Yonne les 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredis de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 45

**SOS FEMMES BATTUES** ..... **3919**

**ENFANCE MALTRAITEE** ..... **0 800 054 141 ou 119**

**SAMU SOCIAL**..... **115**

**EDF**..... **0 810 333 089**

**SERVICE D'EAU POTABLE :** ..... **03 86 65 21 51**

**ASSAINISSEMENT :** ..... **03 86 86 46 98**

## SM FOURRIERE DU SENONAI :

Hameau Les Cholets 89100 NAILLY ..... **03 86 97 09 92**

En dehors des heures d'ouverture du secrétariat..... **06 08 27 05 56**

Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne..... **03 86 87 11 17**

**ADIL** : (Agence Départementale d'Information sur le Logement) ..... **03 86 72 16 16**

58 bd Vauban 89000 AUXERRE Site internet : [www.adil.org/89](http://www.adil.org/89)

**ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE** (Villeneuve sur Yonne)..... **03 86 96 56 46**

Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles ..... e-mail : [asso.am89@wanadoo.fr](mailto:asso.am89@wanadoo.fr)

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MILIEU RURAL** (ADMR)..... **03 86 53 58 58**

56 bis Avenue Jean Jaurès BP 10215 89003 AUXERRE Cedex ..... e-mail : [info.fede89@admr.org](mailto:info.fede89@admr.org)

**INFIRMIERS : M. Fabien COULAUD/Mme Sabine JAGET** à DIXMONT ..... **03 86 66 05 49**

Rédaction et mise en page effectuées par nos soins

Contact : Mairie de DIXMONT

7 rue de la Mairie

89500 DIXMONT

E-mail : [mairiedixmont@orange.fr](mailto:mairiedixmont@orange.fr)

Site internet : [www.dixmont-yonne.fr](http://www.dixmont-yonne.fr)

Dépôt légal à la parution



Impression : CHEVILLON IMPRIMEUR

26, boulevard Kennedy

89100 SENS

Tél. 03 86 65 04 78

Fax 03 86 65 07 84

## MAIRE ET ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

|                                   |                               |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| Marc BOTIN, le Maire              | 03.86.96.09.98/06.19.97.58.88 |
| Marie-Nicole NEUGNOT, 1er adjoint | 03.86.96.08.71                |
| Henri CHICOUARD, 2ème adjoint     | 03.86.96.07.22                |
| Denise SIMON, 3ème adjoint        | 03.86.96.02.27                |
| Monique MOLLENS, 4ème adjoint     | 03.86.96.01.83                |

## LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Capacité d'accueil 100 personnes

Responsable : Mme Marie-Joseph JARDIN

### TARIFS

**Résidents de la commune** : du lundi au dimanche  
140 € par période de 24h et 60 € par journée supplémentaire

**Résidents hors commune** : du lundi au dimanche  
200 € par période de 24h et 75 € par journée supplémentaire

La consommation électrique sera facturée

1 journée de location de 9h à 9h le lendemain

Contactez la Mairie au 03.86.96.02.13

## EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

### Pour toutes demandes relatives :

- Facturation, relevés d'index, branchements, fuites ....

Direction de l'Eau

Tel standard + astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51

E-mail : [eau@grand-senonais.fr](mailto:eau@grand-senonais.fr)

- Branchements d'eaux, SPANC ...

Direction de l'Assainissement

Tel standard : 03.86.86.46.98

Astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51

E-mail : [spanc@grand-senonais.fr](mailto:spanc@grand-senonais.fr)

## ORDURES MENAGERES

Pour tout renseignement prenez contact avec les ambassadeurs du tri :

Tel : 03.58.45.10.23

Port : 06.84.12.49.13

E-mail : [ambassadeursdutri@grand-senonais.fr](mailto:ambassadeursdutri@grand-senonais.fr)

Jours des collectes sélectives et ordures ménagères :

- Collecte sélective les mardis de semaine paire entre 3h00 et 13h00
- Collecte des ordures ménagères les jeudis entre 3h00 et 13h00

## OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

|                                    |                                 |
|------------------------------------|---------------------------------|
| Lundi et mardi                     | de 14h30 à 18h                  |
| Mercredi                           | de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30 |
| Jeudi                              | de 14h30 à 19h                  |
| Vendredi                           | de 9h30 à 13h                   |
| Les 1er et 3ème samedis de c/ mois | de 9h00 à 12h00                 |

Tél. : 03.86.96.02.13 Fax : 03.86.96.00.19

E-mail : [mairiedixmont@orange.fr](mailto:mairiedixmont@orange.fr)

Site internet : [www.dixmont-yonne.fr](http://www.dixmont-yonne.fr)

## AGENCE POSTALE COMMUNALE

|                                       |                  |
|---------------------------------------|------------------|
| Du Lundi au Jeudi                     | de 14h30 à 17h30 |
| Les 1er et 3ème samedis de c/ mois de | de 9h30 à 11h30  |

Tél. : 03.86.96.03.81

## LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Lundi et jeudi de 16h30 à 18h30

Mercredi de 9h30 à 12h00

Mme BERTHOT Stéphanie

Tél : 06.30.89.17.60

E-mail : [bibliothèque.dixmont@gmail.com](mailto:bibliothèque.dixmont@gmail.com)

## VIE PAROISSIALE

*Maison Paroissiale,*

6 rue Pierret – 89500 VILLENEUVE S/ YONNE

Tél. : 03.86.87.15.03

**Prêtre Romain TAVERNIER** : Rdv par téléphone

Tél : 06.49.95.78.63

**Permanences d'accueil** : Du lundi au samedi de 10h00 à 12h00 ;  
les mardis et vendredis de 16h30 à 18h30

### Messes en semaine :

Chapelle de l'Hôpital : Mercredi à 16h00

Eglise Notre-Dame de Villeneuve : Vendredi à 10h00

## CIMETIERE COMMUNAL

Le cimetière est accessible aux piétons

Pour les véhicules, veuillez contacter la Mairie au **03.86.96.02.13**

## ECOLE MATERNELLE

**et PRIMAIRE DE DIXMONT**

03.86.96.02.15

**ECOLE PRIMAIRE LES BORDES** 03.86.96.06.78

## SIVOS DIXMONT-LES BORDES

Président : Benoît GAMBIER 03.86.96.07.86

Vice-président : Claude HAUER 06.33.24.67.39

Secrétariat : Mairie LES BORDES 03.86.96.03.75

E-mail : [sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr](mailto:sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr)

## ASSISTANTES MATERNELLES

|                  |                                        |                |
|------------------|----------------------------------------|----------------|
| DEMARD Nathalie  | 29 rue Blanche                         | 03 86 64 01 98 |
| EVEZARD Jocelyne | 9 rue Blanche                          | 03 86 96 00 33 |
| GRENOT Véronique | 8 rue du Gumery                        | 03 86 96 08 20 |
| JACQUET Sandrine | 12 rue de la Mairie                    | 03 86 96 03 24 |
| BUNELLE Cindy    | 8 rue Saint Protais                    | 09 50 27 43 61 |
| CARRIER Murielle | 4 chemin des Bourbons – La Grande Hâte |                |



**Est**

**TRAVAUX ROUTIERS - VRD  
ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE  
TRAVAUX PARTICULIERS**

Agence YONNE  
48, chemin des Ruelles  
89380 APPOIGNY  
Tél. : 03 86 53 59 50 - Télécopie : 03 86 53 59 51  
[yonne@colas-est.com](mailto:yonne@colas-est.com)

Secteur de SENS  
Chemin des Grèves - ZA Les Grèves 3  
89100 MALAY LE GRAND  
Tél. : 03 86 87 69 25 - Télécopie : 03 86 87 69 34

# **CHRONO TP 89**



## **Travaux de Terrassement et d'Assainissement**

### **Travaux Publics**

### **Démolition**

**89500 DIXMONT**

# **03 86 88 95 19**

*Votre professionnel  
de l'électricité*

**Dépannage - Rénovation - Neuf**  
**Mise en conformité - Motorisation de portail**  
**Particulier - Industriel**



# PASCAL VASSARD

*20 ans d'expérience à votre service*

Chemin de la Vallée des Ghénins  
89500 LES BORDES

Tél. 03 86 96 05 55  
Port. 06 73 67 46 51

*Fraîcheur  
Saveurs - Tradition  
Qualité*



**Pizz'a fab**



**Rue du Commerce  
89500 VILLENEUVE/YONNE**

**Lundi - Mardi**  
**Jeudi - Samedi :**  
**18h - 21h30 et +**

**Mercredi**  
**et Vendredi :**  
**11h - 13h30**  
**18h - 21h30**

**03 86 83 19 66**



# Pizz'a Fab

**Pizzas  
à emporter**

**PAIEMENT  
CB OU ESPÈCE  
UNIQUEMENT**

**Retrouvez-nous  
près de chez vous !**



**Lundi**  
17h30 - 21h

**DIXMONT**  
Rue d'Eichtal

**Mercredi**  
17h30 - 21h

**VERLIN**  
Place de l'Eglise

**Mardi**  
17h30 - 21h

**GRON**  
Grande-Rue

**Jeudi**  
17h30 - 21h

**ETIGNY**  
Grande-Rue

**07 71 81 39 62**